



16 mai 1980

TRENTE-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 42 de l'ordre du jour

TRANSFERT DU BUREAU REGIONAL DE LA MEDITERRANEE ORIENTALE

A la demande de la délégation de l'Egypte, le Directeur général a l'honneur de soumettre à la Trente-Troisième Assemblée mondiale de la Santé, pour information, la communication ci-jointe.¹



¹ Annexe.

Ministère de la Santé
Le Caire
Egypte

Genève, le 15 mai 1980

Monsieur le Docteur H. Mahler
Directeur général
Organisation mondiale de la Santé
Genève

Monsieur le Directeur général,

Rapport du Sous-Comité A de la session extraordinaire
du Comité régional de la Méditerranée orientale

J'ai l'honneur de me référer au rapport sur la réunion susmentionnée tenue à Genève le 9 mai 1980.

Je tiens à porter à votre connaissance que la délégation de l'Egypte estime que l'alinéa 5 du paragraphe 13 dudit rapport ne reflète pas exactement la déclaration faite par le représentant de l'Egypte, et que cet alinéa devrait être libellé comme suit :

"A son avis, les différends politiques pourraient être résolus grâce à un dialogue serein et objectif et il ne convient pas d'imposer la discussion de différends de cette nature dans des réunions de caractère technique".

En outre, l'alinéa 6 du paragraphe 13 devrait se lire :

"Elle rejettera toute mesure ..."

Je vous signale aussi que, dans la Liste des Représentants assistant à la réunion, le titre de M. Fawzi Al Abrashi devrait être "Ministre plénipotentiaire" et non "Chargé d'Affaires".

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente communication pendant la Trente-Troisième Assemblée mondiale de la Santé.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma haute considération.

Dr Abdel Ghaffar Khallaf
Chef de la Délégation

= = =